



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Agence Béninoise du Service Universel des
Communications Electroniques et de la Poste

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2014

SIGLES ET ACRONYMES

ABSU-CEP	: Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste
ABETIC	: Agence Béninoise des Technologies de l'Information et de la Communication
ARCEP	: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste
CEP	: Communications Electroniques et la Poste
CNMAN	: Commission Nationale de Migration de l'Analogique au Numérique
CNO	: Comité National d'Orientation
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DARH	: Direction de l'Administration et des Ressources Humaines
DESE	: Direction des Etudes et du Suivi-Evaluation
DGCEP	: Direction Générale de des Communications Electroniques et de la Poste
FAI	: Fournisseur d'Accès Internet
LPB-SA	: La Poste du Bénin Société Anonyme
MCTIC	: Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication
PAHD	: Projet d'Accès au Haut Débit
PASA-TIC	: Projet d'Accès aux Services Agricoles par les Technologies de l'Information et de la Communication
PASS-TIC	: Projet d'Accès aux Services de Santé par les Technologies de l'Information et de la Communication
PAUSPF	: Programme d'Accès Universel aux Services Postaux et Financiers
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
TICE	: Projet de Généralisation des Technologie de l'Information et de la Communication dans l'Education
UIT	: Union Internationale des Télécommunications
UPU	: Union Postale Universelle
VSAT	: Very Small Aperture Terminal
WIMAX	: Worldwide Interoperability for Microwave Access

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau n°1: repartition du personnel par categorie et par sexe	12
Tableau n°2 : contribution des operateurs au fonds de service universel	13
Tableau n°3 : execution budgetaire 2014	13
Figure 1 : organigramme de l'ABSU-CEP (31/12/2014)	17

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES	1
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	1
SOMMAIRE	2
1. INTRODUCTION	3
2. OPERATIONS DE SERVICE UNIVERSEL.....	5
2.1. PREPARATION DES PROGRAMMES DE SERVICE UNIVERSEL	5
2.2. SERVICE UNIVERSEL DE LA TELEPHONIE	7
2.3. SERVICE UNIVERSEL DE L'INTERNET	8
2.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	8
2.5. SERVICE UNIVERSEL POSTAL	9
3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE	10
3.1. MISE EN PLACE DES ORGANES DE GESTION DE L'ABSU-CEP	10
3.2. MISE EN PLACE DES OUTILS DE GESTION.....	10
3.3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	12
3.4. GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES.....	13
3.5. GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES	14
3.6. AUTRES ACTIVITES DE FONCTIONNEMENT	14
4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2015.....	16
5. ANNEXES	17

1. INTRODUCTION

L'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste (ABSU-CEP) a été créée par le décret N°2013-555 du 30 décembre 2013. Il s'agit d'un Office à caractère social, scientifique et culturel régi par la loi n°94-009 du 28 juillet 2014. La tutelle de l'ABSU-CEP est assurée par le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication. La création de l'Agence répond à la vision du Gouvernement de la République du Bénin de « **Faire des services des communications électroniques et de la poste un levier important de croissance économique et de réduction de la pauvreté** ».

Les missions confiées à l'ABSU-CEP sont :

- élaborer les cahiers des charges des programmes de service universel des communications électroniques et de la poste ;
- assurer la mise en œuvre des programmes de service universel des communications électroniques et de la poste ;
- assurer le financement des programmes de service universel des communications électroniques et de la poste ;
- assurer la gestion des opérations d'investissement financées par l'Etat dans le domaine du service universel des communications électroniques et de la poste.

Le législateur béninois définit le service universel des communications électroniques comme : "Offre minimale au public sur l'ensemble du territoire national de services de communications électroniques à un prix abordable et ce, dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'universalité." (Article 3, loi 2014-14 du 09 juillet 2014).

Les Communications Electroniques étant selon la même loi : " toute émission, toute transmission et toute réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou d'informations de toute nature par fil, fibre optique, radioélectricité ou autres systèmes électromagnétiques" (Article 3).

Le Service postal universel englobe quant à lui : " les services postaux de base que l'Etat garantit à toutes les couches de la population, de manière permanente et régulière, selon les normes de qualité spécifiques et à moindre coût, sur toute l'étendue du territoire national, aux points d'accès de l'opérateur en charge du service universel". (Article 3, loi 2014-14 du 09 juillet 2014).

Le présent rapport d'activités couvre la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014. Il répond à l'obligation de reddition des comptes faite à l'ABSU-CEP à l'article 16 de son décret de création à savoir : « L'ABSU-CEP produit, chaque année, au plus tard le 30 mars, un rapport d'activités. Ce rapport est communiqué au Ministre de la Communication et des TIC et publié sur le site internet de l'ABSU-CEP ». Cet exercice social a été notamment marqué par les événements ci-après :

Au plan interne :

- la nomination du Directeur Général, Monsieur KOUGBADI Emile, le 28 janvier 2014 ;
- l'installation des onze membres du CNO le 15 mai 2014 ;
- l'organisation de la première session du CNO le 13 juin 2014 ;
- l'approbation budget exercice 2014 de l'Agence par le Conseil des Ministres le 14/08/2014 ;
- la prise de service d'une partie du personnel le 04 août 2014 ;

- l'approbation de l'accord d'établissement, du règlement intérieur, du manuel d'organisation, du manuel de procédures administrative, financière et comptable par le CNO en ses sessions des 16, 17 et 18 décembre 2014.

Au plan externe, il s'agit de la promulgation de la loi 2014-14 du 09 juillet 2014 relative aux Communications Electroniques et la Poste qui précise le cadre législatif du service universel des communications électroniques et de la poste.

Le rapport d'activités est structuré autour de quatre grandes parties à savoir :

- L'introduction ;
- Les opérations de service universel ;
- L'organisation et le fonctionnement de l'Agence ;
- La conclusion et les perspectives pour l'année 2015.

2. OPÉRATIONS DE SERVICE UNIVERSEL

Le Conseil National d'Orientation a autorisé la mise en œuvre d'un plan d'action intérimaire en attendant l'élaboration du Programme National de Service Universel. Cette partie du rapport présente l'exécution du plan de travail annuel 2014.

2.1. PRÉPARATION DES PROGRAMMES DE SERVICE UNIVERSEL

Cette activité consiste en la définition de la stratégie nationale de service universel des communications électroniques et de la poste et à la réalisation des études de définition des programmes et projets de service universel.

2.1.1. Définition et validation de la stratégie nationale du service universel

La stratégie nationale du Service Universel a été approuvée par le Conseil National d'Orientation en sa session du 13/06/2014. Cette stratégie est fondée sur 5 orientations à savoir :

- la définition générique du service universel, en cohérence avec la politique nationale des TIC et le programme de développement dédiés aux populations vulnérables;
- les différentes catégories de bénéficiaires dont il s'agit de satisfaire les besoins essentiels ;
- le contenu de programmes de Service universel cohérent avec la définition de ce dernier;
- les sources et les mécanismes de financement pour la mise en œuvre des projets de service universel ;
- les modalités de gouvernance et de pilotage à adopter pour garantir le bon déroulement du programme de service universel.

L'objectif général poursuivi par la stratégie du service universel est de : « Favoriser l'accessibilité et la disponibilité aux services des CEP à des coûts abordables ». Les objectifs spécifiques sont :

- Offrir dans chaque commune des points d'accès public aux communications électroniques ;
- Offrir dans chaque commune des services financiers et postaux de base ;
- Renforcer les infrastructures de haut débit ;
- Mettre en place un programme d'accompagnement des utilisateurs.

2.1.2. Etude de l'exploitation des systèmes télécoms dans les zones non desservies

L'étude d'exploitation des systèmes télécoms dans les zones non desservies a pour objectif de proposer des orientations pour l'exploitation de l'ensemble des infrastructures et systèmes télécoms existant dans les « zones blanches » c'est-à-dire non encore desservies par les réseaux de téléphonie et de l'internet. L'étude devra permettre d'actualiser la liste des zones blanches en fonction de la situation actuelle de couverture des réseaux de téléphonie sur le terrain et de proposer les programmes appropriés de service universel en fonction des caractéristiques de chaque zone.

Suite à la phase initiale d'avis à manifestation d'intérêt, le Dossier d'Appel d'Offre pour cette étude a été lancé le 17 décembre 2014 pour une durée de 1 mois.

2.1.3. Etude de définition du projet TICE de généralisation des TIC dans l'éducation

L'étude de définition du projet TICE de généralisation des TIC dans l'éducation vise à analyser les besoins spécifiques du secteur de l'enseignement en matière de communication électronique (services de connectivité, contenu spécifique adapté) et à définir des programmes de service universel appropriés en faveur des élèves, lycéens, étudiants, enseignants, parents d'élève ainsi que les administrations publiques en charge du secteur de l'enseignement.

Suite à la phase initiale d'avis à manifestation d'intérêt, le Dossier d'Appel d'Offre pour cette étude a été lancé le 17 décembre 2014 pour une durée de 1 mois.

2.1.4. Etude de définition du Projet d'Accès au Haut Débit

L'étude a pour objectif de mettre en place une stratégie visant à développer et améliorer le service public des télécommunications par une meilleure couverture nationale en infrastructures et équipements de base des communications électroniques et de la poste. (la téléphonie fixe et l'internet haut débit). A cet effet, l'étude va mettre un accent particulier sur :

- l'approfondissement de l'état des lieux en matière de couverture du territoire national en infrastructures de télécommunications et des CEP ;
- la synthèse des études existantes et relatives au désenclavement numérique et en extraire le Plan de Désenclavement Numérique.

Suite à la phase initiale d'avis à manifestation d'intérêt, le Dossier d'Appel d'Offre pour cette étude a été lancé le 17 décembre 2014 pour une durée de 1 mois.

2.1.5. Etude de définition du Projet d'Accès aux Services de Santé par les TIC (PASS-TIC)

L'étude de définition du Projet d'Accès aux Services de Santé par les TIC vise à analyser les besoins spécifiques du secteur de la santé en matière de communication électronique (services de connectivité, contenu spécifique adapté) et à définir des programmes de service universel appropriés en faveur des formations sanitaires, de l'administration du système de santé et le personnel soignant.

Suite à la phase initiale d'avis à manifestation d'intérêt, le Dossier d'Appel d'Offre pour cette étude a été lancé le 17 décembre 2014 pour une durée de 1 mois.

2.1.6. Etude pour la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation du service universel des communications électroniques et de la poste

Cette étude vise à : identifier les indicateurs à partir desquels le succès de la stratégie nationale de service universel sera mesuré ; définir une méthodologie de suivi et d'évaluation de la stratégie du service universel des communications électroniques et de la poste ; établir les valeurs de départ (t=0) des Indicateurs Clés de Performance (ICP) de la mise en œuvre de la Stratégie du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste pour des besoins de comparaison ultérieurs ; établir un plan spécifique de renforcement des capacités du secteur des TIC et de la Poste en suivi et évaluation.

Suite à la phase initiale d'avis à manifestation d'intérêt, le Dossier d'Appel d'Offre pour cette étude a été lancé le 17 décembre 2014 pour une durée de 1 mois.

2.1.7. Préparation et validation du programme pluriannuel du service universel

Cette activité n'a pas été réalisée. Elle a comme préalable la réalisation des différentes études et consultations identifiées.

2.1.8. Elaboration des cahiers des charges des programmes de service universel des CEP

Les termes de références de cette étude sont élaborés et le processus de recrutement du prestataire a été lancé.

Le cahier des charges du service universel fixe les obligations et les droits des opérateurs (Fournisseur d'Accès Internet et Opérateur GSM) dans le cadre de la réalisation des projets de service universel.

2.1.9. Etudes, recherches et innovations, enquêtes de perception/satisfaction auprès des populations

Ces actions ne sont pas réalisées en raison des activités liées à la préparation des programmes de service universel.

2.1.10. Réalisations des études identifiées au cours de l'exercice

Au cours de l'année, deux nouvelles études ont été identifiées. Il s'agit de :

- l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de mobile banking favorisant l'inclusion financière au Bénin
- l'étude de définition du Projet d'Accès aux Services Agricoles par les TIC.

Au 31/12/2014, ces études étaient à l'étape de publication des demandes de propositions.

2.2. SERVICE UNIVERSEL DE LA TELEPHONIE

Dans le cadre de cette activité, les documents des quatre projets pilotes identifiés dans le plan de travail annuel 2014 ont été élaborés et validés les 16, 17 et 18 septembre 2014 à Agoué lors d'un atelier ayant réuni les différentes parties prenantes. Il s'agit des projets ci-après :

2.2.1. Projet de couverture en téléphonie mobile de 36 communes du Bénin (phase pilote)

Ce projet vise à assurer la couverture en téléphonie mobile des zones blanches identifiées dans les communes de Savè, Kétou, Dassa-Zoumè, Bantè, Savalou, Djidja et Aplahoué. L'objectif visé par ce premier lot est de tester le dispositif du service universel de la téléphonie.

2.2.2. Projet d'Appropriation de l'usage du téléphone portable par les femmes rurales des zones blanches dans les communes

Ce projet consiste en la mise en place d'un système d'information sur les prix des produits agricoles et de transformation accessibles aux femmes des Communes de Dassa-Zoumè, Kétou et Savè à travers le téléphone portable. La finalité du projet est de contribuer à l'autonomisation et à l'émancipation des femmes rurales par le renforcement de leurs activités économiques.

2.2.3. Services d'assistance aux agriculteurs via les technologies de l'information et de la communication

Ce projet vise à améliorer l'accès des petits agriculteurs à l'information sur les techniques culturales par l'utilisation du téléphone. A cet effet, il est prévu l'installation de deux Centres d'Appels à Bantè et Djidja sur les techniques culturales agricoles.

2.2.4. Service d'alerte pour la prévention des risques dans les zones rurales via les TIC

Ce projet consiste en la diffusion d'alerte à la prévention des risques sanitaires en milieu rural via SMS en vue d'assurer la protection des populations rurales, notamment au plan sanitaire (humain, animal, végétal). Ce projet sera mis en œuvre dans les Communes de Bantè, Savalou, Djidja et Aplahoué.

2.3. SERVICE UNIVERSEL DE L'INTERNET

Dans le cadre de cette activité, les documents des quatre projets pilotes identifiés dans le plan de travail annuel 2014 ont été élaborés et validés les 16, 17 et 18 septembre 2014 à Agoué lors d'un atelier ayant réuni les différentes parties prenantes. Il s'agit des projets ci-après :

2.3.1. Déploiement de l'internet fixe dans les Communes du Bénin (phase pilote)

Le Projet consiste à mettre en place un point d'accès collectif à Internet dans chaque chef-lieu de commune. La phase pilote de ce projet concerne les communes de Agbangnizoun, N'Dali et Ouèssè. Cette phase pilote est destinée à tester le dispositif du service universel.

2.3.2. Application santé publique

Ce projet vise à améliorer la santé maternelle et infantile à travers une campagne de sensibilisation basée sur l'internet. La cible du projet est le personnel soignant de la Commune de Agbangnizoun.

2.3.3. Application éducation numérique

Le Projet consiste à la mise en place d'Espace Publics Numérique dans les établissements scolaires et l'initiation des enseignants et des élèves à l'usage de l'internet. L'objectif spécifique est de faciliter l'accès à la documentation scolaire et aux ressources pédagogiques aux élèves et enseignants via l'internet.

2.3.4. Application visant à caractériser les populations vulnérables

Le projet vise à recenser les populations vulnérables, leurs caractéristiques et leurs besoins en services de communications électroniques.

2.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement envisagées sont : l'incitation des micros entrepreneurs, l'accompagnement individuel en cyber, l'accompagnement des jeunes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. En fonction des spécificités de chaque projet pilote, des mesures d'accompagnement appropriées ont été définies dans les documents de projets. Les projets n'étant pas encore mis en œuvre, aucune mesure d'accompagnement n'est encore effective.

2.4.1. Rupture des barrières à l'accès

Il s'agit de nouer des partenariats stratégiques pour la construction des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du service universel (ABERME pour l'électrification des zones prioritaires du SU, ORTB, BTSA, Service des TP pour l'amélioration de l'État des routes d'accès). Ces partenariats seront basés sur les résultats de l'étude de viabilisation des zones non desservies par le service universel (Cf. ci-dessous).

2.4.2. Etude de viabilisation des zones non desservies par le service universel

Cette étude vise à : élaborer un état des lieux approfondi de l'existant en matière de réseaux divers (électricité, téléphone, internet) et voirie (assainissement) et à identifier les infrastructures d'accompagnement à mettre en place pour faciliter le déploiement des réseaux de téléphonie et de l'internet dans les zones non encore desservies.

Suite à la phase initiale d'avis à manifestation d'intérêt, le Dossier d'Appel d'Offre pour cette étude a été lancé le 17 décembre 2014 pour une durée de 1 mois.

2.5. SERVICE UNIVERSEL POSTAL

2.5.1. Définition d'un programme d'accès universel aux services postaux et financiers

Les termes de références pour l'étude de définition du programme d'accès universel aux services postaux et financiers ont été élaborés et approuvés.

Suite à la phase initiale d'avis à manifestation d'intérêt, le Dossier d'Appel d'Offre pour cette étude a été lancé le 17 décembre 2014 pour une durée de 1 mois.

2.5.2. Mise en œuvre de projets pilotes à travers le réseau postal

Dans le cadre de cette activité, le document du projet pilote identifié dans le plan de travail annuel 2014 a été élaboré et validé les 16, 17 et 18 septembre 2014 à Agoué lors d'un atelier ayant réuni les différentes parties prenantes.

Ce projet consiste en la réhabilitation de 4 agences postales dans les Communes de Azovè, Glazoué, Malanville, Ouaké en vue d'offrir des opportunités de services financiers et postaux basés sur les Technologies de l'Information et de la Communication. L'objectif spécifique visé par ce projet est d'offrir des services d'internet, multimédia et d'e-Gouv aux populations des localités choisies tout en les initiant à l'utilisation des TIC. La mise en œuvre est prévue pour 2015.

3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

3.1. MISE EN PLACE DES ORGANES DE GESTION DE L'ABSU-CEP

Les structures d'administration de l'ABSU-CEP sont :

- Le Conseil National d'Orientation ;
- La Direction Générale

3.1.1. Conseil National d'Orientation

L'ABSU-CEP est administrée par un Conseil National d'Orientation comprenant onze (11) membres. Le Conseil National d'Orientation est composé comme suit :

- le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ou son représentant ;
- le Ministre chargé du Plan et du Développement ou son représentant ;
- le Ministre chargé de la décentralisation ou son représentant ;
- un Représentant du Président de la République ;
- deux représentants des opérateurs GSM ;
- un représentant des Fournisseurs d'Accès Internet ;
- un représentant des Associations des Consommateurs ;
- une personnalité indépendante ;
- un représentant du personnel.

Les onze membres du Conseil National d'Orientation ont été installés par son Excellence le Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, Mr Komi KOUTCHE, le 15 mai 2014. Le CNO a tenu au cours de l'année 2014 deux sessions ordinaires et trois sessions extraordinaires. Ces différentes sessions ont permis l'approbation des projets de budgets exercice 2014 et 2015 de l'Agence ainsi que les différents documents de gestion à savoir : l'accord d'établissement et le règlement intérieur, le manuel d'organisation, le manuel de procédures administratives, financières et comptables.

3.1.2. Direction Générale

La Direction Générale de l'ABSU-CEP est assurée par un Directeur Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Le Directeur Général a été nommé le 28 janvier 2014.

3.2. MISE EN PLACE DES OUTILS DE GESTION

Au cours de l'année 2014, la Direction Générale de l'ABSU-CEP a élaboré divers outils de gestion décrits ci-dessous.

3.2.1. Accord d'établissement

L'accord d'établissement a pour but d'adapter aux conditions particulières de l'Agence Béninoise du Service Universel des Communications Electroniques et de la Poste, les dispositions de la convention collective du travail en date du 30 décembre 2005 et de

préciser les conditions de rémunérations, de sécurité et de santé au travail ainsi que l'organisation de la carrière du travailleur de l'ABSU-CEP.

L'accord d'établissement et le règlement intérieur, élaborés dans une démarche concertée avec le personnel de l'Agence, ont été approuvés par le Conseil National d'Orientation en sa session extraordinaire du 17 décembre 2014.

En adoptant ainsi son accord d'établissement, l'ABSU-CEP satisfait aux dispositions de l'article 129 de la loi N°98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail en république du Bénin.

3.2.2. Manuel d'organisation

Aux termes de l'article 11 du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'ABSU-CEP, « La Direction Générale de l'ABSU-CEP est organisée en directions et services, suivant un organigramme proposé par le Directeur Général et adopté par le CNO ».

Conformément à cette disposition, le manuel d'organisation de l'ABSU-CEP prévoit la création de deux directions techniques, deux directions supports organisées en services ainsi que des services directement rattachés au Directeur Général.

Le manuel d'organisation a été approuvé par le Conseil National d'Orientation en sa session extraordinaire du 18 décembre 2014. Il décrit les attributions des différentes directions et services ainsi que les fonctions des différents postes prévus.

L'organigramme de l'Agence est joint en annexe au présent rapport.

3.2.3. Manuel de procédures administratives, financières et comptables

Le manuel de procédures administratives, financières et comptables a été adopté par le Conseil National d'Orientation en sa session extraordinaire du 16 décembre 2014. Le manuel prévoit dix (10) groupes de procédures couvrant : la gestion du courrier administratif, l'acquisition des biens et services, le traitement des factures, la gestion des stocks, la gestion des biens durables, la gestion de la trésorerie, la gestion budgétaire, la gestion comptables, la reddition des comptes, la gestion des ressources humaines et de la paie.

3.2.4. Réalisation des outils de communication

La charte graphique de l'Agence a été réalisée. Cette charte graphique définit le logo type, l'univers graphique, la déclinaison sur support papeterie et autres supports du logo type de l'Agence.

La maquette du site WEB de l'Agence (www.absucep.bj) a été validée. La mise en service du site WEB est prévue pour l'année 2015.

3.2.5. Implémentation d'une démarche qualité

L'ABSU-CEP a démarré la mise en place des processus qualité. Un Consultant a été recruté pour accompagner l'ABSU-CEP dans la mise en œuvre de la démarche qualité. Les étapes clés retenues dans cette démarche sont : la sensibilisation du personnel à la qualité, la réalisation de l'audit diagnostic de départ, l'élaboration d'un manuel qualité de l'ABSU-CEP, la mise en œuvre du manuel qualité, l'élaboration des fiches de non-conformité et la réalisation d'un "audit blanc". L'accompagnement est prévu durant l'année 2015.

3.3. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3.3.1. Recrutement du personnel de l'agence

Au 31/12/2014, l'effectif du personnel de l'Agence s'élève à treize (13) personnes réparties comme suit :

Tableau n°1: Répartition du personnel par catégorie et par sexe

Catégorie	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Cadre	8	61,54%	1	7,69%	9	69,23%
Agent de maîtrise	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Agent d'exécution	3	23,08%	1	7,69%	4	30,77%
Total	11	84,62%	2	15,38%	13	100,00%

Ce tableau montre que, le personnel de l'Agence était composé de 69,23% de cadres et 30,77% d'Agents d'exécution. Le personnel constitué comprend :

- un Directeur Général ;
- deux Spécialistes en Suivi et Evaluation ;
- deux Assistants Financiers ;
- un auditeur interne ;
- un Assistant Administratif ;
- une Secrétaire Particulière ;
- un Conducteur de véhicule administratif ;
- deux Agents de liaisons dont un en détachement ;
- un Agent de Passation des Marchés Publics en détachement ;
- un Secrétaire administratif en détachement.

Le personnel est à majorité de sexe masculin. Les deux femmes (soit 15,38%) que compte le personnel sont réparties équitablement entre les catégories de cadre et d'agent d'exécution.

A part le Directeur Général, le reste du personnel a pris seulement service en août 2014.

3.3.2. Organisation des formations spécifiques

Dans le but de renforcer les capacités des membres du personnel afin qu'ils puissent remplir efficacement leurs fonctions, les formations suivantes ont été organisées :

- formation des deux (2) assistants financiers et d'un stagiaire sur l'élaboration du budget et des états financiers prévisionnels dans les structures publiques et para publiques du 02 au 05 septembre 2014 ;
- formation de l'auditeur Interne et d'un spécialiste Suivi et Evaluation sur le thème : « Management de la performance, gestion de la valeur et gestion par résultats (GAR ou GR) : Principes, méthodes et applications au quotidien » du 02 au 16 novembre 2014 à Abidjan. Cette formation a été assurée par le cabinet international ICDI Consultants.

- formation de tout le personnel sur le service universel et ses enjeux du 17 au 22 novembre 2014 à Agoué : cette formation a été assurée par le Cabinet international Clarity ;
- formation de mise à niveau de tout le personnel en informatique (logiciel Microsoft Office Word, Microsoft Office Excel, Microsoft Office Powerpoint, Microsoft Outlook) du 01 au 05 décembre 2014 à Cotonou ;
- formation de l'Auditeur Interne et d'un spécialiste Suivi et Evaluation sur le thème : « Gestion des grands comptes » dans le domaine postal du 15 au 17 décembre 2014 à Cotonou.

3.4. GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES

3.4.1. Mobilisation des ressources

Les ressources financières de l'ABSU-CEP pour l'exercice 2014 proviennent essentiellement de la contribution obligatoire de un pour cent (1%) du chiffre d'affaires annuel hors charge d'interconnexion des opérateurs. La contribution des différents opérateurs au fonds de service universel est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau n°2 : Contribution des opérateurs au fonds de service universel (millions de FCFA)

Opérateurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
SPACETEL-BENIN SA	65,928	585,554	726,277	846,448	1 002,498	1 054,430	1 133,725	5 414,860
ETISALAT BENIN SA	34,585	241,021	268,892	317,400	423,719	529,889	602,013	2 417,519
GLO MOBILE	-	52,329	148,418	200,658	201,187	138,405	140,278	881,275
BBCOM	22,091	161,962						184,053
LIBERCOM							0,004	-
TOP CHRONO								0,004
TOTAL	122,604	1 040,865	1 143,587	1 364,506	1 627,404	1 722,725	1 876,016	8 897,711

Les ressources mobilisées par l'ABSU-CEP au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à Huit Milliards Huit Cent Quatre Vingt Dix Sept Millions Sept Cent Onze Mille Deux Cent Soixante et Onze (8 897 711 000) FCFA. Ces ressources sont issues de la mise à disposition par l'ARCEP de la contribution des opérateurs GSM au Fonds de Service Universel sur la période de 2007 à 2013.

La contribution de l'exercice 2014 sera mise en recouvrement en 2015 et fera partie intégrante du budget 2015.

3.4.2. Exécution budgétaire 2014

Tableau n°3 : Exécution budgétaire 2014 (FCFA)

Budget voté (FCFA)	Exécution au 31/12/2014 (FCFA)	Taux d'exécution (%)
5 156 550 000	544 768 350	10,56

Le budget exercice 2014 de l'ABSU-CEP s'élève à un montant de Cinq Milliards Cent Cinquante Six Millions Cinq Cent Cinquante Mille (5 156 550 000) FCFA.

Les dépenses effectuées au 31/12/2014 s'élèvent à 544 768 350 FCFA, soit un taux d'exécution budgétaire de 10,56%. Ce faible taux d'exécution s'explique en grande partie par le vote tardif du budget exercice 2014 (13/08/2014).

3.4.3. Prévision budgétaire 2015

Le budget exercice 2015 de l'Agence a été élaboré et approuvé par le Conseil National d'Orientation. Le budget exercice 2015 s'élève à Dix milliards Trois Cent Quarante Sept Millions Quatre Cent Vingt Huit Mille Quatre Cent Soixante Dix (10 347 428 470) FCFA. Ce budget est en augmentation de 100,67% en valeur relative par rapport au budget 2014. Cette augmentation relativement importante est surtout due à une prévision d'accroissement du volume des opérations de service universel en 2015.

3.5. GESTION DES RESSOURCES MATERIELLES

3.5.1. Acquisition de matériels et mobiliers de bureau

Des matériels et mobiliers de bureaux ont été acquis pour la satisfaction du besoin du personnel en poste.

3.5.2. Acquisition de matériels roulant

Au 31/12/2014, le parc automobile de l'Agence était constitué de 1 véhicule 4x4, 1 berline et 7 motos. La commande de 2 nouvelles voitures (1 berline et 1 pick-up) a été passée. La livraison de ces deux nouvelles voitures est attendue en 2015.

3.5.3. Acquisition de matériels informatiques

Des matériels informatiques (Imprimantes, ordinateurs portatifs, ordinateurs de bureau et divers matériels informatiques) ont été acquis pour la satisfaction des besoins du personnel en poste.

3.5.4. Acquisition de logiciel de gestion

Deux logiciels de gestion ont été acquis en vue de faciliter les opérations comptables au sein de l'Agence. Il s'agit du logiciel de comptabilité matière (SyGOMA) et du logiciel de comptabilité privé (Perfecto). Les opérations comptables de l'Agence sont enregistrées dans ces deux logiciels.

3.5.5. Inventaire des actifs de l'ABSU-CEP

Les travaux d'inventaire ont démarré le 31 décembre 2014 et se sont poursuivis jusqu'en janvier 2015. L'inventaire concerne la caisse, les valeurs inactives, le matériel en stock et en usage. Les travaux d'inventaire font l'objet d'un rapport séparé.

3.6. AUTRES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

3.6.1. Séminaires-ateliers internationaux et régionaux

Au nombre des séminaires-ateliers régionaux et internationaux, on peut citer :

- la participation du Président du Conseil National d'Orientation et du Directeur Général aux sessions du Conseil d'Exploitation Postale et du Conseil d'Administration de l'Union Postale Universelle (UPU) du 03 au 12 novembre 2014 ;
- le Président du Conseil National d'Orientation, le Directeur Général de l'Agence et le Conseiller Technique aux Affaires Postales du MCTIC ont pris part à l'édition 2014 du forum postal africain à Marrakech au Maroc du 4 au 5 Décembre 2014 ;
- en marge de ce forum, une visite d'échange d'expériences a été organisée à l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) et à la

Poste du Maroc à Rabat. Cette visite d'échanges a permis à la délégation de l'ABSU-CEP d'apprécier les actions de l'ANRT et de la Poste du Maroc dans le domaine du service universel et d'en tirer les leçons pour la préparation des programmes de service universel au Bénin.

3.6.2. Concours divers

L'Agence Béninoise du Service Universel a apporté son appui à la mise en œuvre de la réglementation en matière de communication électronique et de la poste à travers des appuis ponctuels à la Direction Générale des Communications Electroniques et de la Poste (DGCEP) et à la réglementation (25 000 000 CFA). Par ailleurs, un concours financier de 34 180 000 FCFA a été apporté à la mise en œuvre du Projet ACE d'atterrissage du 2^{ième} câble sous-marin.

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2015

L'année 2014 a permis :

- de mettre en place les organes de gestion de l'ABSU-CEP à savoir le Conseil National d'Orientation et la Direction Générale ;
- d'adopter le document de la stratégie nationale du service universel des communications électroniques et de la poste ;
- d'asseoir les bases d'une organisation performante à travers la mise en place des outils de gestion adéquats (accord d'établissement et règlement intérieur, manuel d'organisation, manuel de procédures administratives, comptes financiers) ;
- de doter l'Agence des moyens de fonctionnement adéquat à travers le recrutement d'une partie du personnel, la mobilisation des contributions au fonds de service universel des opérateurs et le vote du budget exercice 2014 par le Conseil des Ministres ;
- de lancer la procédure de sélection des consultants pour la réalisation des études de définitions des programmes de service universel (e-éducation, e-agriculture, e-santé, accès au haut débit, services postaux de base et services postaux financiers) ;
- de rédiger les documents de projets pilotes à mettre en œuvre dans le cadre du service universel.

Au cours de l'année 2015, l'Agence s'attèlera à la concrétisation de la vision énoncée dans le cadre du service universel à travers l'élaboration du Programme National de Service Universel. Par ailleurs les différents projets pilotes élaborés au cours de l'année 2014 seront mis en œuvre au profit des populations.

5. ANNEXES

- Organigramme de l'ABSU-CEP

Figure 1 : Organigramme de l'ABSU-CEP (31/12/2014)

